

MERVERNTAIS



" La recherche des faits, sans autre dessein que l'exactitude, " n'est qu'une des faces de tout problème historique; ce travail accompli, il s'agit d'interpréter, de trouver la loi de succession qui enchaîne les faits l'un à l'autre..... "

A. Thierry.



Sebrand Chabot succède à son père, réunissant comme lui, les nombreux fiefs dépendants de Mervent, de Vouvant, portant avec le titre de baron, celui de seigneur du Petit-Château de Vouvant. Celui-ci, édifié alors sur une motte féodale aujourd'hui disparue, a laissé son nom au lieu-dit.

Ce " Petit-Château " aura plus tard ses barons et son administration distincts, alors que les deux baronnies de Mervent et de Vouvant passeront et demeureront toujours aux mêmes mains jusqu'à la Révolution.

Sebrand serait né vers 1090, peut-être à Vouvant au château de sa mère Alix. A cette époque, le roi de France est Louis VI le Gros et le comte de Poitou également duc d'Aquitaine est le dernier des " Guillaume " : Guillaume X dit le Jeune, père de la célèbre Aliénor d'Aquitaine.

De l'enfance et de l'adolescence de Sebrand, on ne sait rien. Il épouse, Hadélie, fille de Hugues du Puy-du-Fou, dont il aura Thibault II qui lui succèdera et le pufiné Sebrand qui entré dans les ordres, sera évêque (il remplacera de Février 1177 à 1178 l'évêque Girard de Limoges, décédé).

Le baron Sebrand Chabot est un seigneur important dans le pays, héritier de la charge de viguier ainsi que d'une belle fortune par un de ses aïeux, le baron Guillaume Chabot.

En effet, (sous la conduite d'Almery de Thouars, Guillaume Chabot et les seigneurs de Parthenay, de Talmont, de Montaigu, de Pontenay, quatre mille Poitevins, avaient accompagné Guillaume-le-Conquérant et contribué à la victoire d'Hastings, le 14 Octobre 1066, déterminante pour la conquête de l'Angleterre. Ces barons poitevins largement récompensés, revenaient dans leurs domaines avec d'immenses richesses, part de leur butin, provenant pour beaucoup du pillage.....
... monnaies d'or et d'argent, lingots, vases ciselés dans des métaux précieux, coupes à boire faites de cornes richement ornées et - ce qui étonna le plus en Poitou - riches étoffes brochées à l'aiguille de fabrication anglaise.)



ci-dessus : le seigneur en famille

Sebrand Chabot, figure très souvent à la cour du Comte-Duc d'Aquitaine et plus tard à celle d'Aliénor qui succède à son père en 1137. Aliénor qui, très jeune (15 ans), est mariée à Louis VII le Jeune, fils du roi Louis VI le Gros, devient dans la même année reine de France et duchesse d'Aquitaine.

Pour être admis parmi les grands seigneurs, à la cour d'Aquitaine, la noblesse était de rigueur, mais la fortune indispensable.

En 1130, il est fait mention sur une charte d'un " don fait à l'abbaye de la Scie (l'Absie) par Sebrand Chabot et du consentement de sa femme Hadélie ". Don, qui permettait au monastère de la Scie d'agrandir ses constructions. Leur fils aîné Thibault ratifiera plus tard cette donation.

Les chartes manuscrites rédigées en général par le clergé sont des éléments importants qui nous permettent, traduites en français, d'avoir aujourd'hui accès à leur contenu. Elles étaient à cette époque, copiées en deux exemplaires, sur le même parchemin que l'on séparait ensuite (voir ci-dessous, gravure d'une " charte-partie " du XI^e s.). Les seigneurs y apposaient leur signature, leur sceau et étaient très fréquemment sollicités comme témoins.

Vers 1135, Sebrand confirme le don fait par un de ses vassaux, un certain Claret de Barges. Celui-ci donne à l'abbaye de la Scie en Gâtine, le quart de la dime de sa terre de la Grangerie de Mascigné.

Devenu veuf d'Hadélie, Sebrand épouse en secondes noces Agnès de Roche-Cervière, fille d'Emery, chevalier seigneur de Roche-Cervière et d'Agnès de la Faye descendante de Charlemagne. C'est après cette brillante alliance que Sebrand porte les titres de seigneur de Mervent, Vouvant, Roche-Cervière (Rocheservière).

Ils auront trois enfants : Pierre, Garnier, Ameline qui épouse Pierre Lumeau Sgr de Bazoges, fief dépendant de Mervent. Ameline, avec l'accord de son époux, entre en religion en 1150 à Fontevault où elle meurt.

Vers 1136, " du consentement de sa femme Agnès - dite, Agnès Chabosse - et de son fils Thibault, il donne à l'abbaye de Bellevaux (Sauzé-V..) devenue plus tard un prieuré, une maison située à Cuthebray de Mervent, ainsi que les dîmes (redevances) de terres sises sur ses fiefs de Mervent, dont le revenu des vignes du Peu d'Aulnay (près de la Croix-Méraud).

En 1139, une autre charte mentionne que, à la prière de Thibault son fils, Sebrand cède complètement les droits féodaux des domaines

de Mascigné donnés par quart en 1135 à l'abbaye de la Scie par Claret de Barges.

En 1147, le roi Louis VII le Jeune entreprend la seconde croisade. Sa femme Aliénor sillonne l'Aquitaine afin de mobiliser les barons et seigneurs, ses vassaux, qui la suivront avec le roi son époux et son oncle Raymond, alors comte de Poitiers.

Chaque vassal même le plus humble se fait un devoir de partir pour combattre les " Infidèles ". C'est au cri de " Deus lo volt " (Dieu le veut) que chacun accompagné de sa " mesnie " (son propre contingent d'hommes armés) fait ses préparatifs, " à grands renforts de dépenses " et rejoint l'Ost (armée) du roi. Bénis par le clergé, les croisés sont assurés, s'ils meurent en cours d'expédition, du pardon de leurs péchés. Le rassemblement se fait à St Denis (Paris) le 12 Mai 1147. Cette chevauchée d'un peu plus de deux ans sera un échec et une partie de l'armée sera décimée par les Turcs.

Sebrand se dispose donc à prendre " la mante du croisé ". Il approche maintenant de la soixantaine. Il engage ses biens " du consentement de sa femme Agnès et de son fils Thibault " qui approuve les libéralités de son père. Avant de se mettre en route, " lui qui va partir pour la Terre Sainte, lui que le fer des Infidèles ensevelira peut-être dans les sables du désert, renouvelle et confirme, en l'église St Nicolas d'Ardin, les donations faites au monastère de la Scie, de Bellevaux et le don de dime de Mascigné. En échange, les moines assureront à " ce pieux pèlerin " les prières, les offices pour honorer sa mémoire s'il meurt au cours de la croisade. Parce qu'il a participé à cette croisade, le nom et l'écusson de Sebrand Chabot, seront placés parmi d'autres, dans la salle des Croisades à Versailles.

Pendant son absence, le nom de son fils Thibault apparaît dans les chartes. Il est à nouveau fait mention de Sebrand en 1150, quand deux de ses cousins germaines,



Brient et Guillaume Chabot, sont " bannis de la Gâtine par la méchanceté et la persécution de Guillaume de Parthenay ".

Le 26 Mai 1152, Sebrand est témoin d'une donation faite en faveur de l'abbaye de Montierneuf (Poitiers), et le 27 du même mois, il est témoin encore avec son cousin Brient Chabot, de la donation de la forêt de Vasles (forêt de Saivre) faite à l'abbaye de St Maixent (D.S.) par Aliénor d'Aquitaine qui n'est plus à ce moment là, reine de France.

Le fait le plus marquant de la vie de Sebrand Chabot, fut un retentissant procès qui s'élève entre lui et l'abbaye de Maillezais. Le seigneur de Mervent prétend qu'il a par hérédité un droit d'avouerie sur l'abbaye. Ce droit, de protection seigneuriale, lui donne en outre un droit de justice sur l'abbé et tout homme en dépendant (moines, et laïques). Or, ces fonctions héritées de ses pères sont devenues avec le temps abusives, tyranniques, et l'abbaye de Maillezais aspire à être dégagée de toute tutelle.

Gaudin, abbé de Maillezais ne supporte plus de voir son administration trop souvent entravée par le " fier baron Chabot ". Il en appelle au roi Louis VII, administrateur de la province d'Aquitaine depuis son mariage avec Aliénor. L'affaire est portée devant le tribunal royal. Le procès a lieu à St Jean d'Angély, le 2 Fév. 1151.

L'assemblée était nombreuse. On y distinguait Geoffroy III archevêque de Bordeaux, Bernard évêque de Saintes, le comte d'Angoulême, le Chancelier de France, Hugues VIII de Lusignan..... et certains vassaux de Sebrand. Voici par " le vieux chroniqueur ", moine de Maillezais, le récit de ce procès. Lorsque l'affaire fut appelée " afin de terminer une querelle qui ne cessait de s'aigrir ", le fier Sebrand se leva et dit :

" La protection de Maillezais m'appartient par droit héréditaire. Si quelqu'un a des réclamations à faire et ne peut obtenir justice, il doit, avant de se plaindre, avoir recours à moi; si un audacieux est capable de m'adresser des injures, j'ai le droit sur-le-champ d'envoyer le coupable devant ma justice.

L'abbé Gaudin ne doit point recevoir une plainte et, s'il l'entend, ne renvoie point l'accusé ou le garde trop longtemps, je dois forcer le rebelle à se présenter devant moi, je le puis, malgré Gaudin lui-même..... Ce droit d'intervention, moi et les miens, nous l'avons depuis longtemps, nos aïeux le tiennent des princes du Poitou..... Comme fidèle, je dois remplir mon mandat ". Gaudin répondit :

"Maillezais fut fondée par Guillaume le Grand, Maillezais ne relève que du Pape. Les puissants comtes, ses fondateurs, lui donnèrent la liberté, le droit de nous défendre nous-même. Nous leur devons tout, nous vivons à l'ombre de leur puissance.....". Gaudin se tut.

Ce fut le tour des témoignages. Des vieillards approchèrent. " Des anciens " à la parole grave, à la tête blanchie, apportent en faveur de Maillezais, les raisons les plus convaincantes. Tous déclarent que l'abbaye ne fut jamais soumise à Sebrand Chabot, seigneur de Mervent. Ensuite ils déroulent de longues chartes, ils les lisent. Toutes proclament que l'abbaye St Pierre de Maillezais est libre, que cette liberté existe depuis toujours..... Alors les juges se disposèrent à prononcer leur arrêt, mais le fier Sebrand se leva de nouveau et pour reculer sa défaite, il s'écria :

" Mes droits sont certains. Votre jugement, je le refuse, je ne reconnais que celui de Dieu.....! Le duel, le fer chaud, l'eau bouillante, peu importe, j'accepte....! " A ces paroles tumultueuses un remous se fit parmi l'assemblée qui n'hésite plus: un jugement défavorable retentit aux oreilles du seigneur de Mervent.

" Maillezais est libre... Sebrand Chabot est ennemi de toute justice, ses prétentions sont vaines, lui et ses héritiers n'auront jamais de droits sur l'église de Maillezais."

Il fut solennellement reconnu que l'abbaye St Pierre de Maillezais,



és sa fondation, avait été déclarée libre et pour toujours de toute tutelle, de toutes redevances et de tous droits envers les seigneurs quels qu'ils fussent. Le procès qui porte le sceau du roi Charles VII, sera ratifié à Sablonceaux (Ch. M.) le, 12 Février 1151 par l'archevêque de Bordeaux et autres prélats.

Sebrand Chabot avait-il vraiment tort ?

Il faut dire qu'à cette époque les seigneurs qui avaient des droits d'avouerie (protection) sur les abbayes, prieurés ou monastères, en abusaient souvent. D'autre part, les abbayes qui, à leur création avaient apprécié cette protection, cherchaient à présent, revenues riches, florissantes, à racheter ces droits pour recouvrer leur indépendance.

Au début de 1152, l'année même du décès de Sebrand, le roi Louis VII le Jeune répudie sa trop indépendante épouse, Aliénor. La duchesse regagne alors Poitiers mais le royaume de France perd ainsi les belles provinces d'Aquitaine et de Poitou. Au printemps, Aliénor épouse Henri II Plantagenêt (ci-dessous, Aliénor puis Henri II), plus jeune qu'elle de dix ans, et dont elle est amoureuse. Il est possesseur de L'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie et va devenir bientôt en 1154, roi d'Angleterre. A toutes ces possessions s'ajoutent celles de sa femme (voir, carte ci-dessous) et d'après les lois féodales, les barons de toutes provinces, deviennent vassaux de Henri II Plantagenêt et d'Aliénor.

La noblesse reste fidèle à sa souveraine sans toutefois accepter complètement Henri II qui restera longtemps un étranger pour les populations d'Aquitaine. Henri II très lucide sent encore

un vif attachement des barons (des Chabots entre autre) pour la royauté. " Il haïoit la noble et ancienne lignée des Chabots, parce qu'ils étoient des principaux barons et des plus hardis du pays du Poitou et étoient toujours bons françois.... "

Le 16 Août 1152, Sebrand meurt à l'âge de 62 ans environ. A cette époque, lors du décès d'un personnage important dans la seigneurie, le " clocheteur " ou " crieur de corps " revêt une longue dalmatique de laine blanche semée de larmes noires.

Il parcourt les rues à la tombée de la nuit, faisant tinter sa sonnette, et annonçant d'une voix lugubre le nom du défunt, ses titres ainsi que le jour et l'heure de l'enterrement.

Etant donné l'étendue du domaine, la famille engage plusieurs crieurs qui

parcourent les fiefs voisins. L'ensevelissement est assurée par une " femme de métier " qui dépense trois aunes et demi de toile (4, 15 m.) alors que les herbiers et apothicaires procèdent à l'embaumement.

Le corps est exposé, revêtu de son costume d'apparat et placé sur une toile cirée (sic) dans le cercueil.

Des pauvres que l'on habille et auxquels on distribue des torches et de l'argent, conduisent en pleurant, avec la famille et les amis, leur maître et seigneur à sa dernière demeure.

Sebrand Chabot, fit des dons aux abbayes de la Scie-en-Gâtine, de Bellevaux.....

Y fut-il inhumé comme il était coutume de le faire pour les généreux donateurs qui assuraient ainsi le repos de leur âme ?

La vie de Thibault II (fils et successeur de Sebrand Chabot), sa fille Eustache mariée à Geoffroy I de l'illustre famille des Lusignan (qui seront bientôt les nouveaux possesseurs de Mervent) fera l'objet de notre prochain bulletin.

(Parution, fin d'année 1986)



Le CHATEAU de MERVENT

L'étude archéologique et historique d'un château ne peut se dissocier des éléments du sol, du paysage environnant, de la vie des hommes qui y ont vécu, de tous les faits politiques, économiques et sociaux s'y rapportant.

De l'oppidum au château :

Mervent, a eu de tous temps un site privilégié : son " éperon rocheux " entouré par une boucle de la rivière " Mère " lui assurait une excellente protection naturelle. C'est là, nous l'avons déjà mentionné, qu'un oppidum gaulois était aménagé. De forme elliptique il atteignait 300m. sur sa plus grande dimension. On voit très bien encore près de l'actuel presbytère un terrain dont le relief laisse deviner son fossé fortifié.

Sous les Carolingiens, Mervent, chef-lieu de pagus et siège d'une viguerie importante, implante très vite sur les restes de l'oppidum son " castrum ". Ce château avec sa tour intérieure, ses tourelles d'angles, sa palissade, tout cela en bois, s'élève sur cette haute plate-forme rocheuse. La rivière proche permet l'installation du moulin

du château le Portal appelé plus tard, le Portail. La forêt environnante procure le bois dont on a un besoin constant.

Ce château primitif est une petite communauté agricole.

Le seigneur y vit dans des conditions très sommaires proches de celles des paysans qu'il accueille et protège en cas d'attaque dans l'enceinte de son castrum.

Peu à peu les constructions de bois sont remplacées partout par des châteaux de pierres qui offrent une meilleure protection contre les invasions et les attaques des seigneurs voisins.

Alors apparaît le château à donjon en pierre, protégé par des enceintes, des remparts solides et efficaces qui remplacent les palissades de terre et de bois.

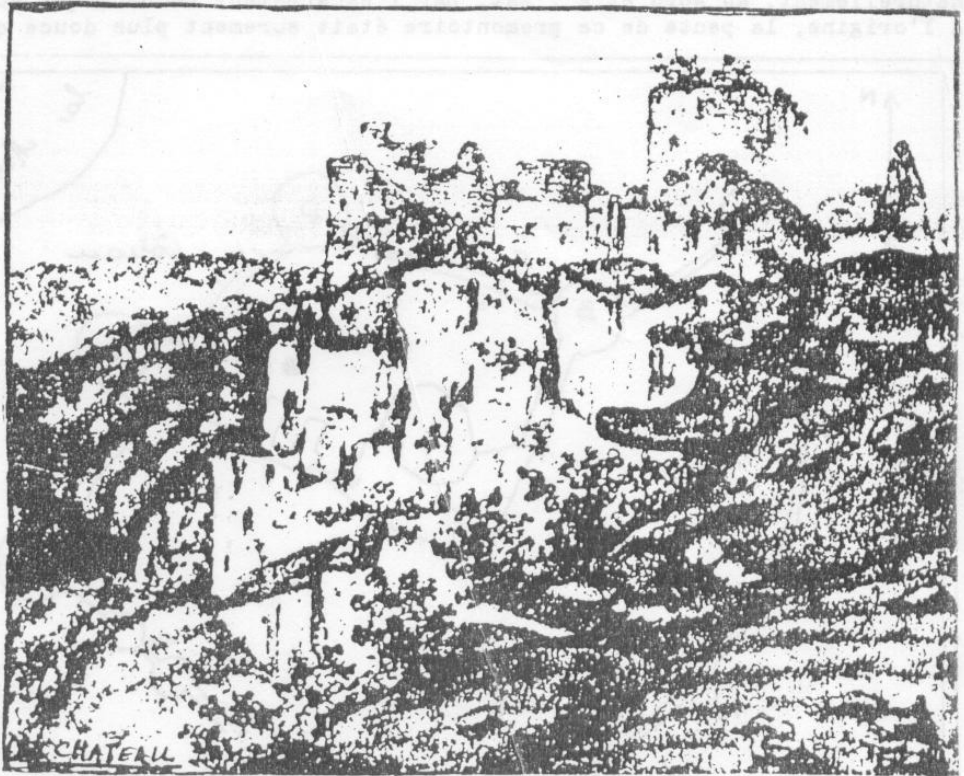
En 1018 et 1022, sous les premiers Chabots, des chartes concernant des dons faits à l'abbaye de Maillezaïs, mentionnent (déjà !) : " ... La chapelle, les moulins du château ... "

En 1202, une autre charte nous apporte un renseignement intéressant sur le château : " Nous voulons et ordonnons que vous mainteniez à notre cher et fidèle Théob (Thibault II) Chabot, la viguerie du château de Mervent que nous lui avons donnée en récompense de ses bons et loyaux services, étant donné qu'il nous a toujours conservé et tenu son château en bon état..... "

Au XIII^e siècle, le château atteint toute sa splendeur. Le nouveau seigneur de Mervent, Geoffroy I de Lusignan marié à Eustache héritière de la lignée des Chabots, revenant des croisades au cours de laquelle il s'est enrichi et en accord avec sa femme entreprend la rénovation du château. Ils font appel à des gens de métier :

" maîtres-d'oeuvre " (architectes) maçons, tailleurs de pierres, charpentiers et à leurs sujets " corvéables à merci ".

Ci-dessus : lithographie représentant le château de Mervent. Nous ignorons la date de son exécution et son auteur.

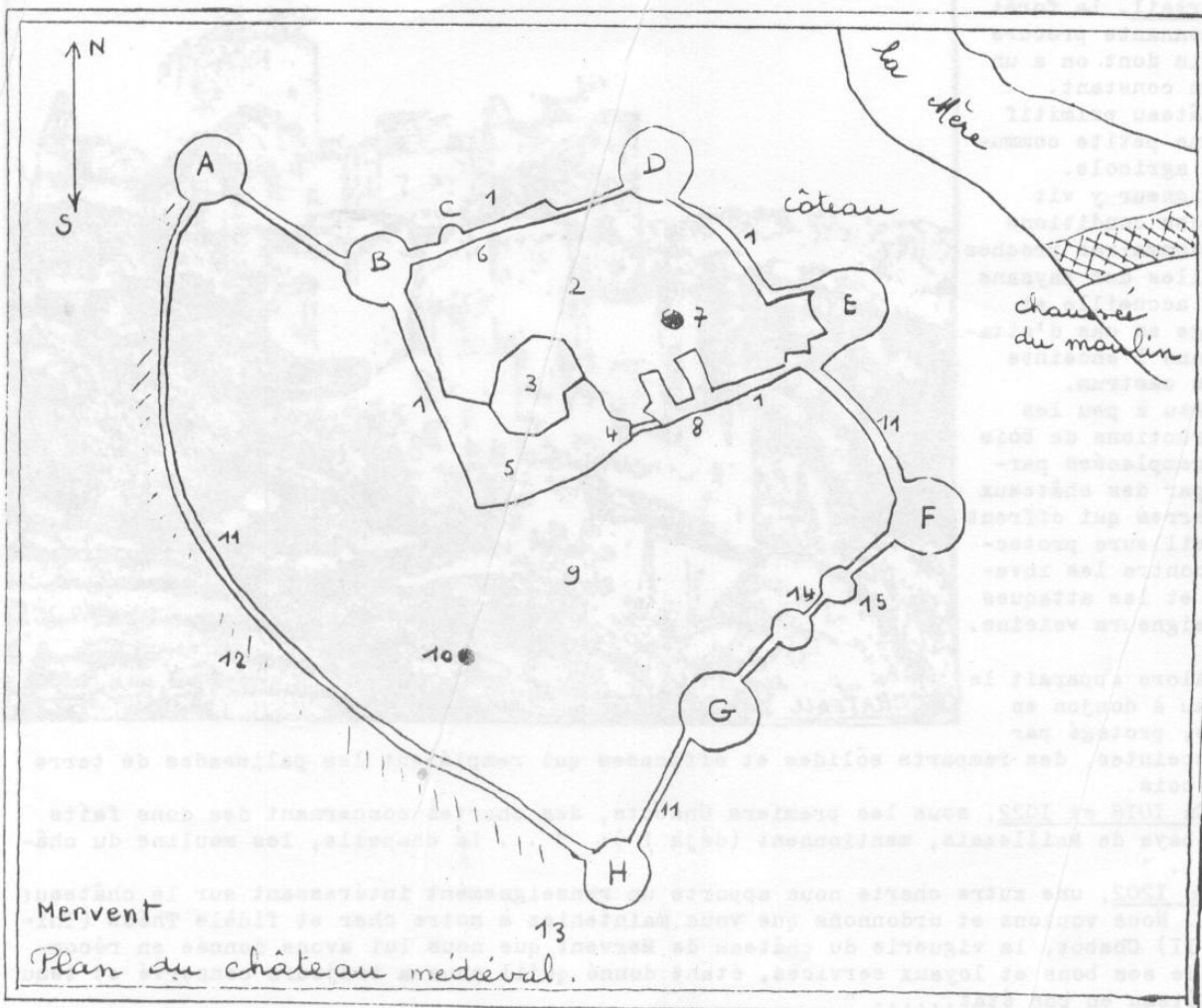


Le Château médiéval :

C'est ce château que nous avons essayé de reconstituer. Nous espérons que ce travail vous permettra d'imaginer la vie et la structure de cette ancienne forteresse. Nous avons pu commencer cette étude, en consultant les plans parcellaires à destination fiscale qui représentent une source irremplaçable de renseignements. Le plan cadastral visible à la mairie de Mervent retrace nettement l'ossature du château.

Après un examen long et minutieux nous avons complété notre travail sur le terrain. En compagnie et avec les avis de personnes compétentes, nous avons repéré, relief, remaniements artificiels du sol, constructions encore visibles. L'absence de fouilles, car rien ne fut jamais effectué à ce sujet et l'absence d'écrits précis ne nous apportent pas de certitudes. Malgré ces difficultés, avec les ruines restantes, avec ce que nous ont révélé les archives, lithographie, eaux-fortes, gravures, plan cadastral, récits avec aussi toute la prudence et la conscience possible, nous vous présentons une reconstitution de notre château féodal (voir p; 24).

Examinons d'abord le plan ci-dessous : le château médiéval de Mervent était protégé naturellement, au Nord et à l'Est, par l'escarpement rocheux qui domine la rivière. A l'origine, la pente de ce promontoire était sûrement plus douce qu'aujourd'hui. La



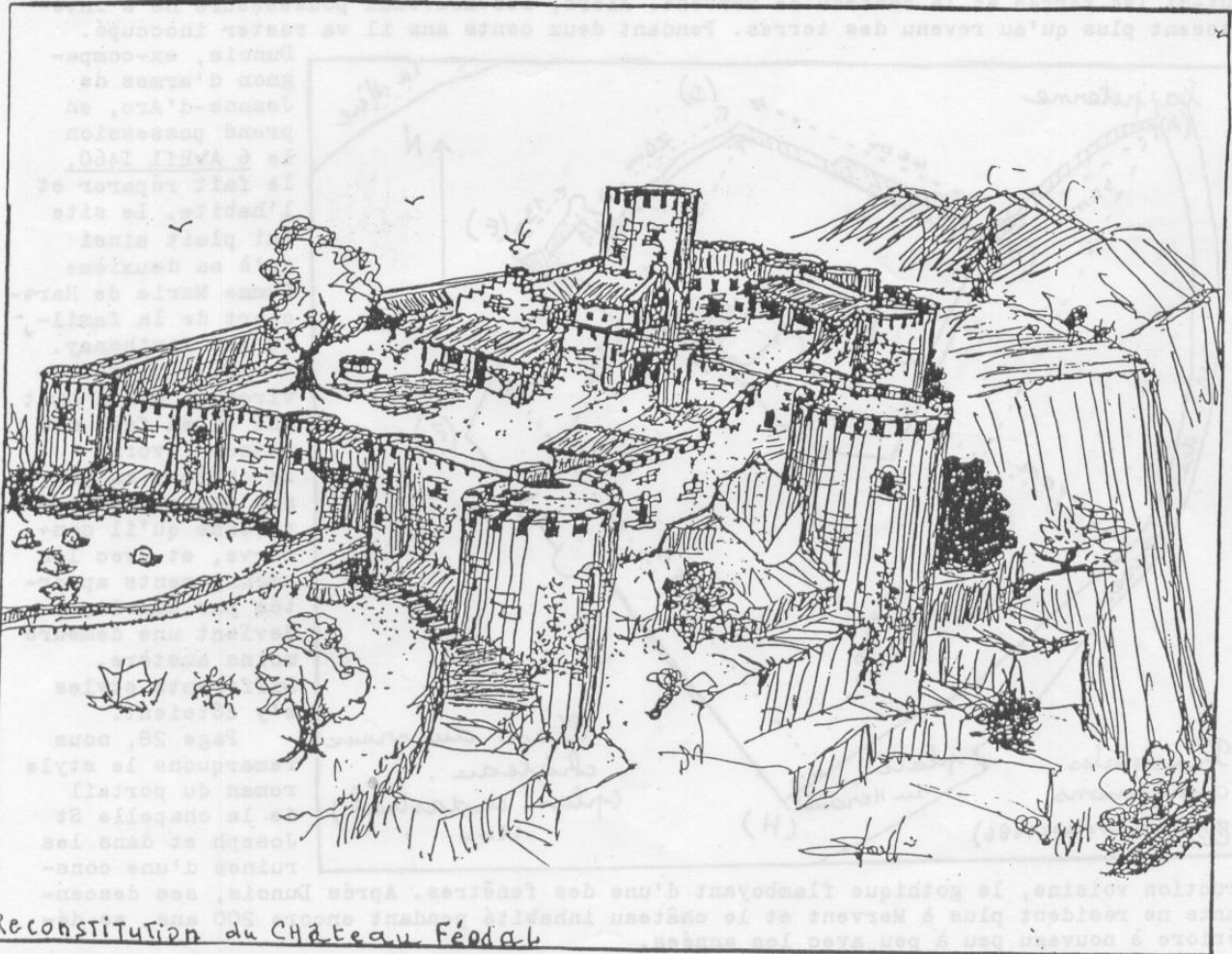
roche a été taillée pour lui donner un aplomb vertical. Ces tailles encore visibles varient de 6 à 8 m. de haut, formant des marches décalées (voir p. 22) rendant l'accès au sommet pratiquement impossible pour une armée. D'autre part, l'extraction de la pierre a été prolongée en direction de l'actuel chemin des Douves, ce qui isolait complètement aussi la partie Nord-Ouest. Actuellement cette cavité est comblée en partie par le chemin qui mène au panorama, mais on la voit encore à droite et à gauche. Toutes ces pierres d'extraction ont été bien entendu utilisées pour la construction du château féodal et acheminées par un sentier taillé dans le roc et qui serpente à flanc de coteau en direction de deux poternes (voir A et B).

Sur la falaise rocheuse prend naissance la base des murs et des tours. ()

Ces murs sont formés de trois parties : deux murs parallèles ou parements, en pierres taillées (calcaire) et le blocage (remplissage de pierrailles et de mortier). Ceci est bien visible encore aujourd'hui dans un pan de mur (1) qui subsiste. Voici, (p.23) la première enceinte (1) du château qui entoure la haute-cour (2). Là, se trouvent : le donjon (3), la chapelle (4), divers bâtiments (5), une salle de garde accolée au rempart (6), le puits (7), l'entrée (8). La basse-cour (9) est protégée par une deuxième enceinte formée par les remparts (11) entourés par un fossé (12) creusé dans le roc.

La rue des Douves, aujourd'hui, se trouve en partie sur l'emplacement de ce fossé. Lui a-t-on donné à tort ce nom ? Il est probable que ce fossé ne contenait pas d'eau. A l'extrémité du rempart en arc-de-cercle: la place du Hérault (13). Au Sud-Est, l'entrée du château (14) protégée par deux tourelles (15). Des tours renforçaient l'ouvrage en A, B, C, D, E, F, G, H, et perfectionnaient la défense.

Le château de Mervent représente le type même du château féodal : l'ensemble est ramassé, compact et s'étend sur une superficie d'environ 1, 45 hectare.



La haute-cour est réservée au seigneur, ses proches et à ses gens d'armes. La garde est assurée à tour de rôle par six à huit chevaliers, vassaux du seigneur qui s'installent au château avec femmes et enfants pour une période de 40 jours par an, l'estage. En échange de cette astreinte, le seigneur, leur offre le repas les premiers et derniers jours d'estage, leur permet de prendre du bois dans ses forêts et d'y chasser durant une période de l'année. Un guetteur en permanence, du haut du donjon, surveille les alentours. Si aucun danger ne menace, on organise jeux, fêtes, tournois. La basse-cour où vivent les domestiques, paysans, ouvriers attachés au château, est très animée. On y trouve tout ce qui est nécessaire à ses habitants : logements, bâtiments pour les animaux et les récoltes (granges, greniers, celliers.....) le four, le pressoir mais aussi les ateliers des artisans : potiers, bourreliers, menuisiers, forgerons qui y travaillent.

Sur son rocher, avec son donjon, ses tours, ses remparts dominant la rivière "Mère" entourée par les collines boisées, nul doute que cette forteresse devait avoir fière allure et faisait honneur à ses propriétaires Geoffroy I de Lusignan et sa femme Eustache Chabot.

La construction s'étala sans aucun doute sur plusieurs années, contrairement à ce que dit la légende qui voudrait que Mélusine l'ait construite en une nuit ;

" D'une dornée de pierre et d'une goulée d'ève "

Toujours selon la légende, Mélusine, trahie par son époux et quittant le château de Mervent, lui aurait lancée cette malédiction qui elle, s'est bien réalisée :

" Mervent, Vouvant et Lusignan "

Irez, chaque an je le jure,

D'une pierre en périssant

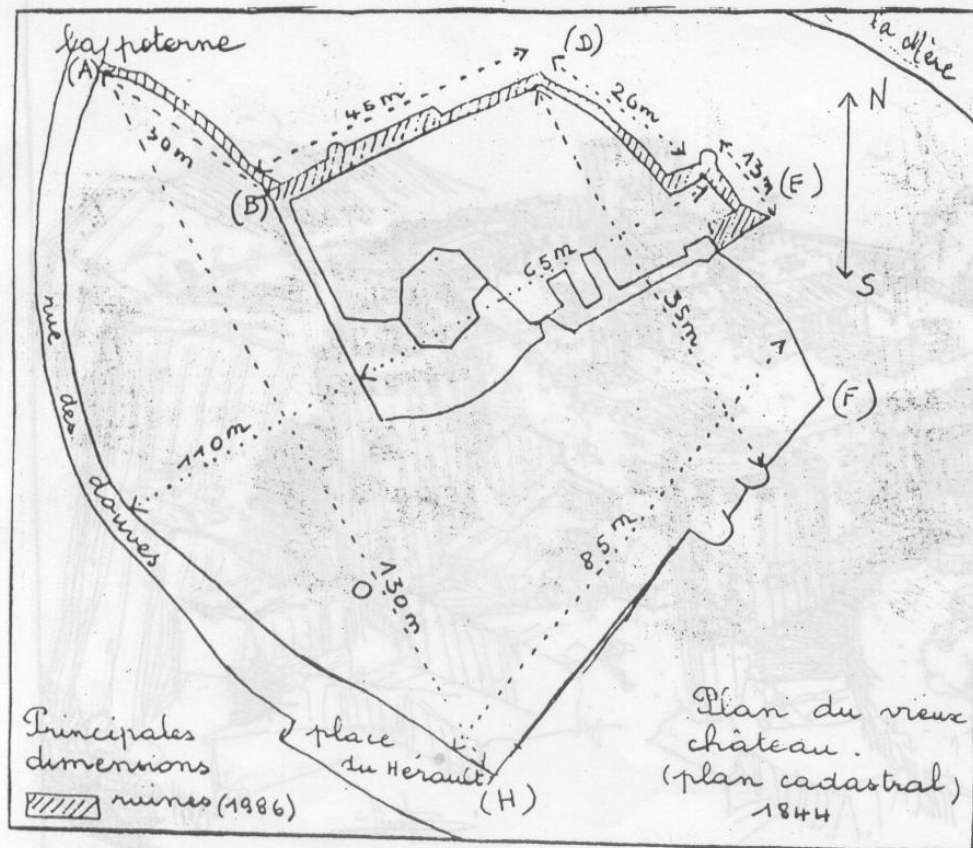
En 1214, puis en 1242, sous Geoffroy II dit le Grand'Dent et fils d'Eustache, le château de Mervent attaqué, se rendra sans être détérioré. A la mort de la Grand'-Dent, sa nièce et héritière Valence, épouse d'un Parthenay-l'Archevêque, apporte à celui-ci les terres et le château de Mervent. Alors, ses nouveaux possesseurs ne s'intéressent plus qu'au revenu des terres. Pendant deux cents ans il va rester inoccupé.

Dunois, ex-compagnon d'armes de Jeanne-d'Arc, en prend possession le 6 AVRIL 1460, le fait réparer et l'habite. Le site lui plait ainsi qu'à sa deuxième femme Marie de Harcourt de la famille des Parthenay.

Il y vivra environ de six à huit ans et en fera son séjour favori.

Le château malgré son aspect de forteresse qu'il conserve, et avec les aménagements apportés par Dunois, devient une demeure moins austère. Différents styles s'y côtoient.

Page 28, nous remarquons le style roman du portail de la chapelle St Joseph et dans les ruines d'une cons-



truction voisine, le gothique flamboyant d'une des fenêtres. Après Dunois, ses descendants ne résident plus à Mervent et le château inhabité pendant encore 200 ans, se détériore à nouveau peu à peu avec les années.

En 1694, le 22 Avril, à la suite du décès du dernier des Longueville, descendant de Dunois, le château et les terres de Mervent, Vouvant, Moulleron etc... reviennent à la couronne. Le roi en prend possession et fait dresser procès-verbal, par Messire Charles Moriceau seigneur de Cheusse, possesseur de la Citardière et les experts Cartier et Joubert.

Ceux-ci se rendent sur les lieux le 25 Avril. Voici un extrait de ce procès-verbal. " à Mervent, où il n'y a d'autres bâtiments dépendants de la seigneurie.. qu'un vieux château ruiné, les murs et la clôture étant renversés par terre et ne restant que cinq tours qui sont en parties ruinées, et n'y a au château aucun appartement logeable qui soit habité et qui le puisse être, sans être auparavant rétabli....."

Mervent et les fiefs en dépendant sont alors cédés à des seigneurs-engagistes (seigneurs qui jouissent par engagement d'un domaine appartenant au roi): Girard de la

Roussière (St Maixent de Beugné, D.S.), Macé Bertrand, chev. seig. de la Bazinière, conseiller du roi, François-Chrétien de Lamignon, chev. seigneur, avocat général au parlement de Paris.....

En 1864, lors de la visite faite au château de Mervent par les membres du congrès archéologique de France siégeant à Fontenay-le-Comte, une description très succincte des lieux a été faite :

" Il reste encore quelques traces de l'escalier conduisant au sommet de la tour et cet escalier est beaucoup plus grand que ceux qu'on trouve ordinairement dans les forteresses. On remarque dans l'intérieur de la maçonnerie un conduit carré de 20 cm dont la destination n'a pu être déterminée, un boulet de pierre de 42 cm de diamètre, placé près du donjon qui étonne par ses dimensions et présente une analogie avec les boulets anglais. Le tout est entouré de deux enceintes, dont les traces sont encore visibles et dont l'une des portes existe encore vers l'Ouest..... "

En 1908, la famille Guillet, pour la modique somme de 8,000 Fr, acquiert l'ensemble, terrain et ruines du

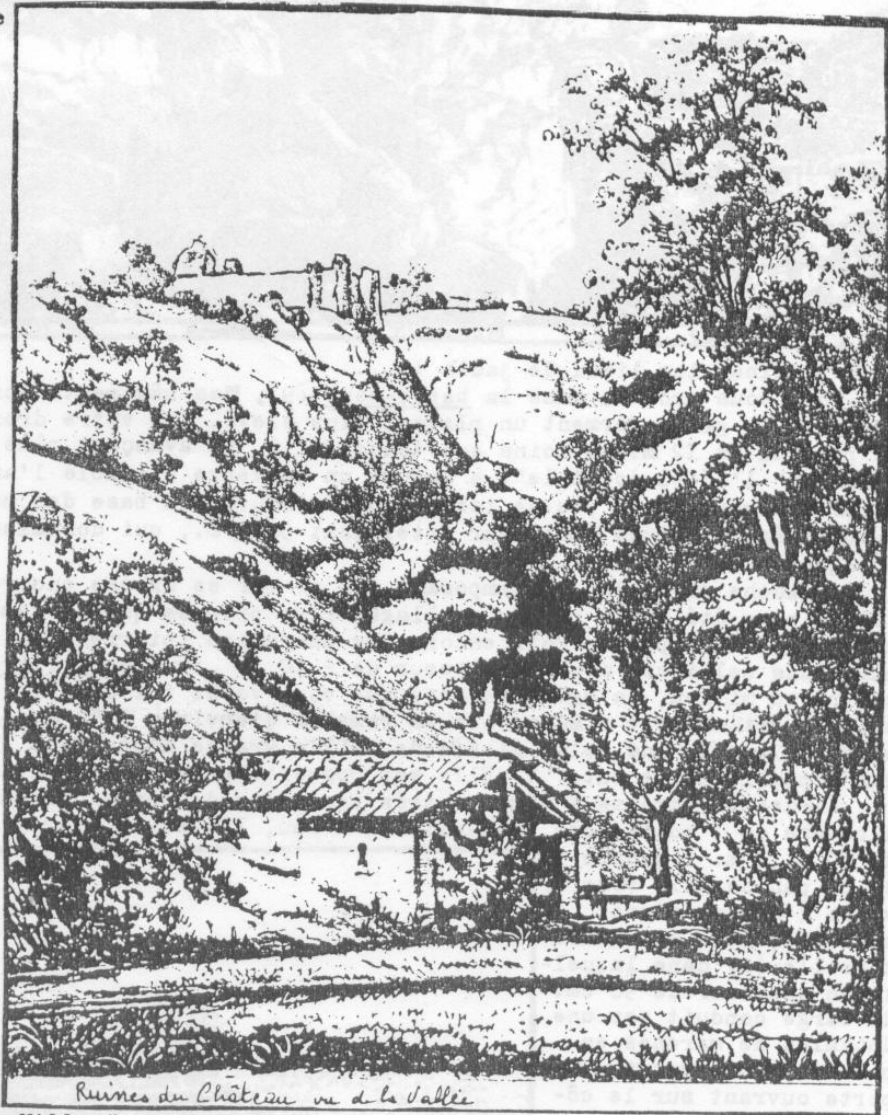
" Vieux Château ". A cette époque, nous citons Mr R. Vallette, " .. il restait encore quelques débris du donjon octogonal surmonté d'une coupole avec ouverture circulaire au milieu... Nous avons retrouvé, dans les décombres environnants, plusieurs énormes boulets en pierre... "

En 1911, pour lutter contre le vandalisme, le comité départemental des sites et des monuments a demandé le classement par l'Etat des ruines du château (Revue B.P. 1911 p.93). apparemment, il n'a pas été donné suite à cette requête. Bien au contraire, les ruines ont été utilisées pour élever des bâtiments nouveaux et détruites presque complètement, les propriétaires ne souhaitant pas avoir chez eux de monument classé par les Beaux-Arts.

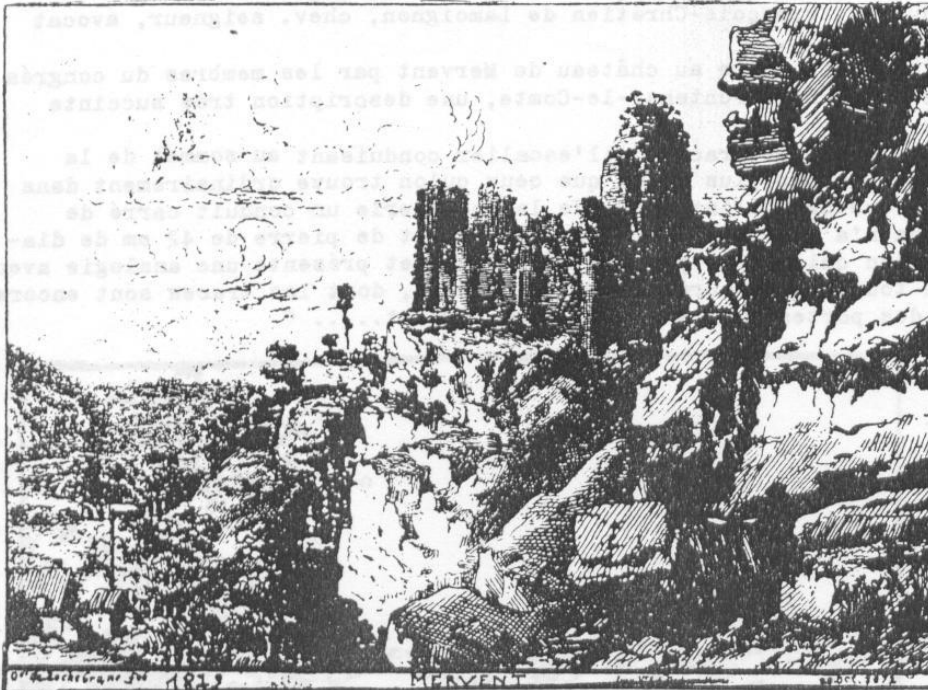
En 1972, la municipalité de Mervent achetait cette propriété où s'élève actuellement le nouvel " Hôtel de Ville ".

Que reste-t-il actuellement des splendeurs du passé ?

En partant de la place du Hérault (devant la poste) prenez le chemin des Douves. Vos pieds foulent alors l'emplacement de l'ancien fossé (12) qui entourait le château, allant de la place jusqu'au " Panorama " et comblé par les éboulis du rempart. Vous pouvez voir encore dans cette enceinte (11) la poterne de la tour (A) qui s'ouvrait au-dessus du fossé (une rampe mobile réunissait le débouché de la poterne au fond du fossé). Du panorama qui surplombe la rivière " Mère " vous pouvez apercevoir à travers la végétation et plus facilement en hiver, les pans de murs restants envahis par le lierre et une autre poterne intacte. Un des sentiers du coteau venant du moulin du Portail y aboutissait.



Ruines du Château vu de la Vallée



Si l'accès était à la portée de tous et moins dangereux, on pourrait approcher la base de la construction à flanc de coteau, admirer les courtines, les amorces de tours, les contreforts, dans le pan de mur restant une meurtrière (comblée) et la sortie d'un châteaueu.

Dans le coteau, deux cavernes (inaccessibles) creusées dans le roc communiquent entre elles et ouvrent leurs entrées face au Nord au-dessus du vide.

Cachots ? Magasins à vivres ? Postes de garde avancés ?

Nous le saurons peut-être un jour. . . .

Pénétrez à l'intérieur du parc et essayez

d'imaginer les lieux de jadis !:....

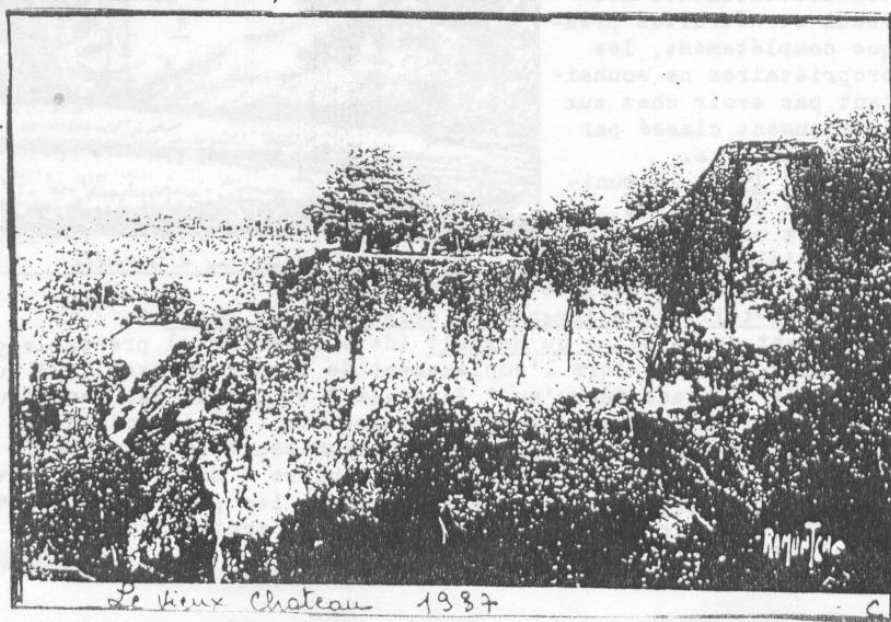
Vous vous trouvez dans la basse-cour (9). Des bâtiments écroulés, enfouis sous la terre et le gazon forment un plateau plus élevé. Sur votre droite, le puits, très large et profond de 12 m. au moins est toujours là. En avançant plus loin dans le parc, au-delà de " l'Hôtel de Ville", à gauche un parterre a comblé l'ancien donjon (3). Il suffirait de retirer un peu de terre pour retrouver la base des murs : huit murs de longueur inégale, d'une épaisseur atteignant 3,50 m., qui donnaient au donjon sa forme octogonale.

À gauche du donjon, un imposant pan de mur se dresse encore. Il est envahi par le lierre et a été isolé par un grillage. (les pierres qui en tombent présentent un danger constant). Vous pouvez voir encore les parements (pierres taillées) et le blocage du mur. Dans celui-ci, d'une épaisseur de 2,50 m., une meurtrière ou archière (en plein cintre au milieu, en ogive devant) que vous voyez ici de l'intérieur est à moitié bouchée. À cet endroit s'amorce un remblai d'environ 1,50 m. qui laisse cependant voir encore à gauche une belle pierre de taille gravée d'une date : 1608. Que rappelle cette date ? Elle est postérieure en tout cas à l'époque de la meurtrière.

Au-dessus, creusé à même un très beau bloc de quartz un châteaueu traverse le mur et débouche de l'autre côté, recueillant l'eau, l'évacuant vers le coteau à une hauteur

de 10 à 12 m. À gauche de ce pan de mur, vous voyez l'amorce d'une tour (C), puis une autre tourelle (B) dans laquelle un escalier de 90 cm. de large conduit par une douzaine de marches en pierres à une petite porte ouvrant sur le coteau à pic.

Le puits (7) près du massif de lauriers était dans la première enceinte, la haute-cour (2). La margelle étroite, est carrée, mais plus bas la maçonnerie est cylindrique. Ce puits est profond de 20 m. sans compter l'envasement.



Le vieux Chateau 1987

De la chapelle (4) et d'un bâtiment imposant (gravure ci-dessous), dont on voit une fenêtre avec deux bancs de pierres intérieurs, il ne reste rien.

Aucune trace non plus des deux petites tourelles (15) qui encadraient la porte et la herse d'entrée (sur le plan cadastral de 1844, leur emplacement est encore bien défini).

Dans le coteau au pieds des murailles, des éboulis en grande quantité s'entassent. Sous la tourelle (E), (un endroit dominant le vide et dont l'accès est particulièrement difficile), on trouve avec les blocs de pierres taillés, des morceaux de tuiles et d'ardoises anciennes enfouis sous une couche d'humus. Ils proviennent certainement de très vieux bâtiments écroulés.

Une partie des ruines a été aussi probablement utilisée pour certaines constructions du bourg. Pendant longtemps, chacun dut se servir à sa guise sans que personne n'y trouva à redire.

Nous avons déjà dit qu'en 1911, les Beaux-Arts s'inquiétèrent de ce " vandalisme ". Ce qui reste aujourd'hui de notre château féodal peut paraître insignifiant. Cependant, si un jour les ruines étaient nettoyées, entretenues, mises en valeur, la végétation



O. de Rochebrune - Donjon et Chapelle du Château de Mervent Eaux-fortes 1880

controlée, le promeneur se rendant au " panorama pourrait mieux imaginer, " juchée sur son éperon rocheux ", l'imposante forteresse que fut notre château de Mervent.

Rêverie sur le château de Mervent.

De ce château où Mélusine évoqua tous les arts au milieu de la nuit du Moyen-Age dont les échos répétèrent les accents de sa voix, de cette demeure féodale, véritable nid d'aigle construit au sommet d'un rocher dont la " Mère " baigne le pied, il ne reste plus aujourd'hui que quelques débris du donjon.

Les oiseaux de nuit et les reptiles les habitent seuls et l'on n'ose y pénétrer.

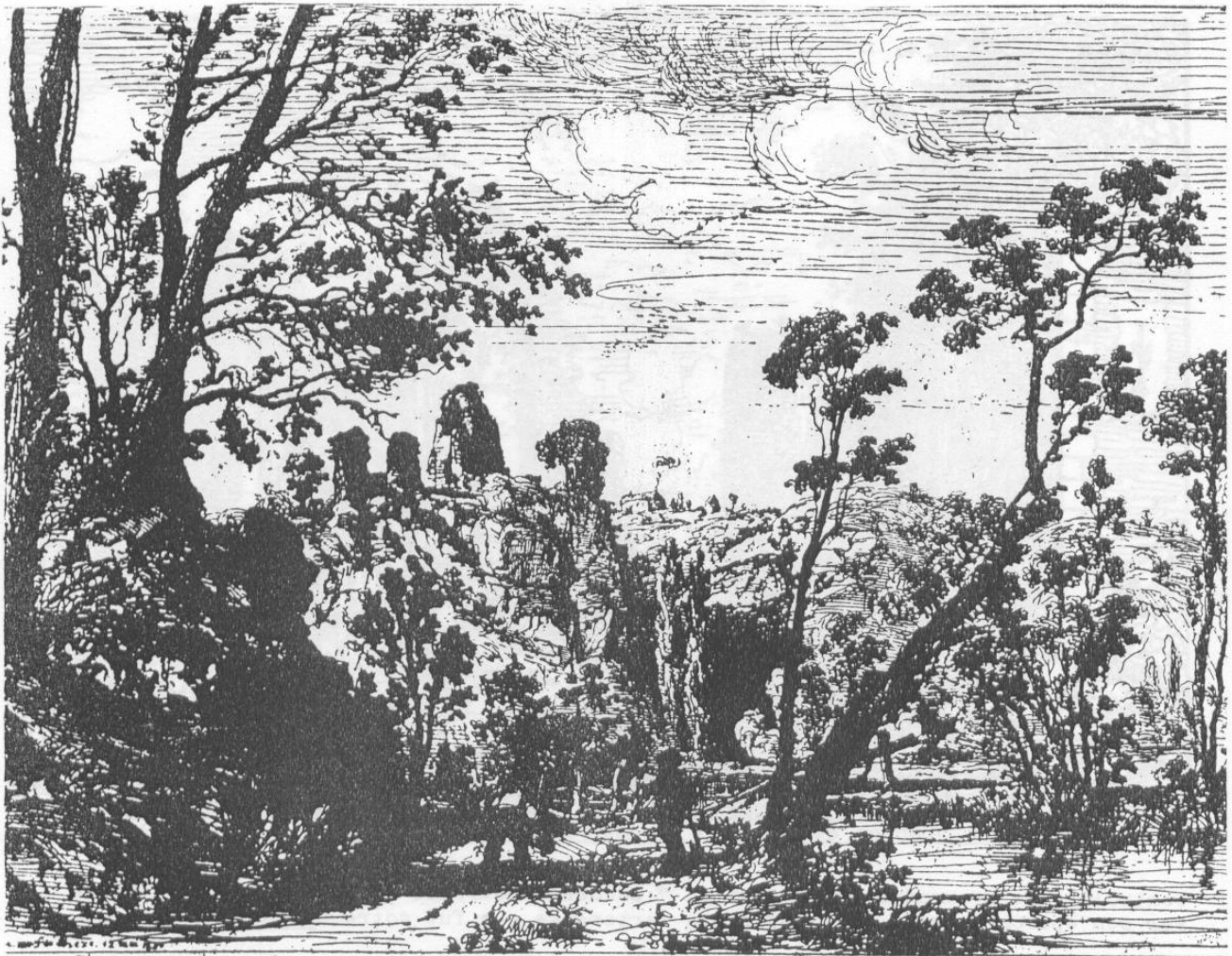
A l'aspect de ce donjon en ruines, l'âme est d'abord saisie de tristesse, on regrette presque cette superbe habitation, comme en avançant dans la vie on suit d'un morne regard les fraîches idées de la jeunesse et les espérances dont on s'enivrait.

Mais au milieu des bouleversements et des révolutions politiques, une chose est demeurée, c'est le spectacle grandiose qui se déroule sous les yeux du haut des terrasses du château.

Comment décrire ces rochers à perte de vue, ces massifs de grands bois, ces grottes mystérieuses, ces cascades argentées, tout cet ensemble de splendeurs naturelles dominé par les restes de constructions séculaires qui, au Moyen-Age, arrêtaient tant de guerriers fameux!

Puis au fond du précipice, à cent cinquante pieds sous vos pas, l'eau de la " Mère " se brisant en petites cascades et écumant autour des rochers; ici, reflétant le ciel découvert, là, assombrie par le feuillage penché, bleue par espace, brune ou blanche au milieu des rochers gris, des peupliers et des aulnes d'un vert éclatant, cette jolie rivière, disparaissant sous un pont, tournant et s'échappant par un coude inattendu.

(Impressions d'un pêcheur à la ligne)
L; Brochet



aux Châteaux de la Loire

REVUE DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

1870.

Fontenay

La reconstitution du château (présentée p. 24), faite d'après plan cadastral, gravures, repérage sur le terrain par Mr E. Bernard, archéologue départemental, Mr F. Ballini, architecte, et moi-même, a été effectuée en Juin 1986 par Monsieur P. Ballini, architecte à Fontenay-le-Comte.

Nous les remercions tous les deux pour leur aimable participation.

Mme Raimond-Vincent Maryline.

Histoire des lieux-dits :

La Dalle à l'Ermite : le bulletin N° 2 faisait mention de la Dalle à l'Ermite :

Grace à un forestier, nous avons pu la retrouver et il nous est possible aujourd'hui de vous en donner plus de détails. C'est une grande plaque de schiste d'environ 3 m. sur 2,10 m. et 0,25m d'épaisseur. Ce schiste s'est glissé naturellement dans sa position actuelle.

Un ermite y a aménagé son logis, consolidant cet énorme bloc par un mur maçonné de 70 à 80cm de hauteur qui soutient une des extrémités de la dalle. Une croix assez grossière, creusée sur le dessus permet de penser que ce lieu fut aussi la tombe de cet ermite. Nous ne savons rien de la vie de cet homme qui a cependant laissé un souvenir durable dans cette partie de la forêt puisqu'existent encore :

la Dalle-à-l'Ermite, (voir ci-contre et ci-dessous, profil de la dalle)

la Fontaine-à-l'Ermite, (non loin l'allée de la Fontaine-à-l'Ermite,

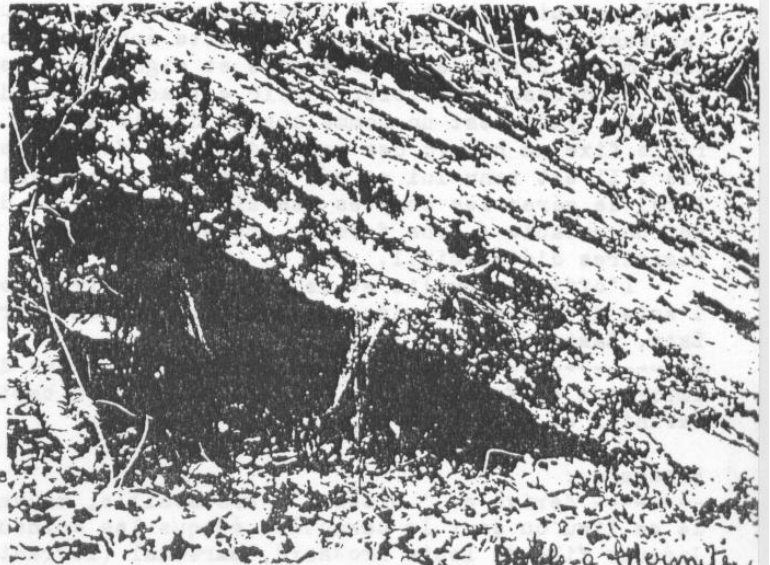
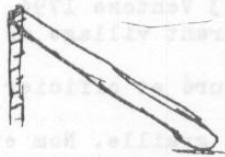
qui de la fontaine aboutit au rond-point de la Fontaine-à-l'Ermite que vous trouverez dans le tènement de la Fontaine-à-l'Ermite.

Pour découvrir la

à flanc de côteau

de Perrure.

borne forestière



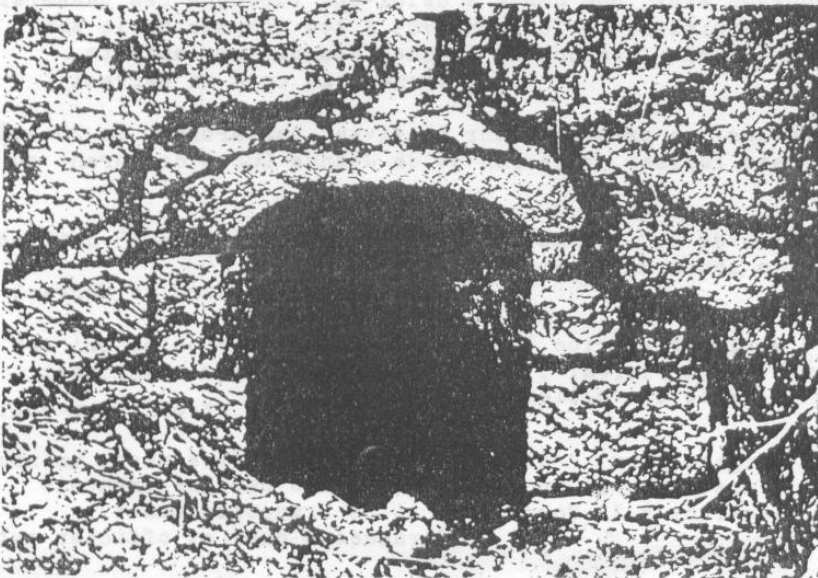
Dalle à l'Ermite

dalle, suivez le sentier pédestre, assez escarpé, qui longe la rive gauche de la Vendée en partant du pont

Vous trouverez bientôt, à droite du sentier une et à environ 150 m. de la borne, à gauche et à 4 m. du sentier, la fameuse dalle de schiste.

Vous imaginerez à votre gré la vie de cet ermite qui avait choisi, volontairement sans doute, il y a des siècles de vivre primitivement près de sa fontaine dans la solitude de notre belle forêt.

La Fontaine des Ouillères : dont nous avons déjà parlé dans le bulletin N° 3, située non loin du sentier du " Charna ", à quelques pas du ruisseau " le Clion " (qui s'écoule des douves du château de la Citardière à la rivière Mère, à la Vallée), on peut voir cette curieuse fontaine. La photo (ci-dessous) nous en montre l'entrée. La cavité,



creusée dans le roc, forme une salle d'environ 4 m. sur 3 m. et contient en toute saison une hauteur d'eau d'au moins 1,50 m. sans compter 1,50 m. d'envasement.

Cette eau s'écoule en permanence, formant une cuvette marécageuse devant l'entrée maçonnée de belles pierres de taille bien ajustées.

Cette cavité est surprenante.

Les personnes âgées des Ouillères l'ont toujours connue mais ne peuvent nous dire si cette cavité a pu avoir jadis une autre destination que celle d'abreuver hommes et animaux. Cette fontaine se trouve dans une propriété privée.

D'où vient votre nom de famille :

 Les noms qui suivent, que nous trouvons encore aujourd'hui, ont été noté à Mervent dans les registres de 1789 à 1794. A cette époque, l'officier public de Mervent, le curé assermenté Bernaudeau enregistre et signe tous les actes de naissance, mariage, décès. Pour le décès, l'officier public est accompagné d'un syndic du village.

Le syndic est un homme chargé d'agir au nom de la communauté. Il est nommé sans règle fixe au hasard des habitudes. Ses fonctions n'ont rien d'agréable ni de profitable. Il est tenu lui et ses subdélégués (équivalent actuel, du maire et de ses conseillers) de gérer les comptes des biens et revenus de la communauté. Le " syndic de village " est un notable (gros fermier, meunier, notaire) écrit, signe de nombreux actes de 5 registres d'état-civil.

L'officier public et le syndic, " se transportent " à la maison du mort et dressent l'acte de décès sur place, en général un jour après la mort du défunt.

Baty, Basty ou Basti :

----- origine méridionale, vient de ' bati ' celui qui habite un édifice important ou fortifié. Le 18 Août 1787 a été baptisé Pierre Mathurin fils de Pierre Baty, farinier et de Jeanne Boutet.

Bernaudeau curé de M.

Brossard :

----- dérivé de ' brosse ', broussaille, mauvais taillis. C'est celui qui habite près de ce lieu ou dont le caractère évoque les épineux. Le 27 Décembre 1789, baptême de Jacques fils de Louis Brossard, maréchal (ferrant) et de Magdeleine Bouillaud.

Bernaudeau curé de M.

Collas ou Colas :

----- est une abréviation de Nicolas, une déformation de ce patronyme, nom d'origine grecque. Le 26 Février 1691, mariage de Jacques Aubrit et de Marie Collas en présence de Jean Collas père, de cette paroisse.

Raynald curé de M.

Géffard ou Jeffard :

----- est une déformation de ' Giffard ', giffe qui dans l'ouest veut dire joue. Celui qui est joufflu, mais peut aussi venir de Geoffroy. Le 3 Ventose 1794, fut enterré René 20 ans fils de Jean Jeffard et de Marie Pectorin demeurant village de St Thomas.

Bernaudeau curé et officier public

Grelrier ou Greslier :

----- vient de ' grel ' au Moyen-Age s'écrit, grelle, graille. Nom et surnom d'hommes grêles ou fluets. Le 17 Février 1793, a été baptisée Marie fille de Jean Greslier, voiturier et de Marie Guibert dem. au village de Pierre-Brune.

Bernaudeau curé et officier public

Planchet :

----- vient de ' plancard ' qui est le nom de passerelles plus ou moins grandes jetées en travers de petits cours-d'eaux, nom donné à celui qui fabrique ces passerelles et parfois aussi le surnom d'un menuisier. Le 16 MARS 1789 a été inhumée Marie Anne Planchet, assistée de Jean, Jean, Marie, Françoise, Jeanne, Jeanne, ses enfants.

Bernaudeau curé de Mervent

Poirier :

-----qualifiait déjà au Moyen-Age, un arboriculteur cultivant ces arbres. Le 20 Août 1857, est né Augustin fils de Jean Peirier, bûcheron et de Jeanne Ducep demeurant au village de Perrure.

Mathé :

----- forme de " Matthieu " apôtre de J.C., fonctionnaire en Palestine. Le 19 Juillet 1701, a été baptisé Louis fils de Louis Mathé et de Louise Faucon.

H. Chauvière curé de Mervent

Morisset ou Moricet :

----- dérivé de " Moris et Maurice " en latin Mauritius : celui qui est basané, noir ou d'origine maure. Le 20 Floréal 1794, a été inhumé Jacques Morisset 38 ans journalier demeurant à la Haute Clavellière.

Bernaudeau curé et officier public

Ripaud, Ripault ou Ripaux :

-----nom d'origine germ. " Ripar, Ripold " peut être aussi un nom de lieu ou d'homme vivant près d'une rive. Le 24 Mars 1794, a été baptisé François fils de feu Jean René Ripaud, tisserant à la Cornelière et de Françoise Cadet.

Bernaudeau curé et officier public